

## ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

### AVIS D'ÉLECTION

Conformément à l'article 99 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2), par cet avis public, Me Chantal Doucet, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Shawinigan, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire;  
Poste de conseillère ou conseiller du district Almaville;  
Poste de conseillère ou conseiller du district des Boisés;  
Poste de conseillère ou conseiller du district de la Cité;  
Poste de conseillère ou conseiller du district des Hêtres;  
Poste de conseillère ou conseiller du district des Montagnes;  
Poste de conseillère ou conseiller du district de la Rivière;  
Poste de conseillère ou conseiller du district du Rocher;  
Poste de conseillère ou conseiller du district Val-Mauricie.

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite, sur rendez-vous, au bureau de la présidente d'élection, au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan (Québec), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, et ce, à compter du **17 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021**;

**À noter : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au lieu de votation qui vous sera assigné, aux dates et heures suivantes :

Jour du scrutin : **dimanche 7 novembre 2021, entre 9 h 30 et 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 31 octobre 2021, entre 9 h 30 et 20 h**

Autre jour de vote par anticipation : **samedi 30 octobre 2021, entre 9 h 30 et 20 h**

#### **Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique (entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021), car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(euse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le bureau de la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 5 octobre 2021.

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Sauf si vous demandez de voter par correspondance pour respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide pour le scrutin en cours ainsi que pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Me Steve St-Arnaud;
6. La personne suivante a été nommée adjointe à la présidente et coordonnatrice de scrutin : Mme Nathalie Bruyère;
7. Vous pouvez joindre le bureau de la présidente d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Bureau de la présidente d'élection**

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Shawinigan (Québec) G9N 1M6  
Téléphone : 819 536-7200  
Courriel : [election@shawinigan.ca](mailto:election@shawinigan.ca)

Donné à Shawinigan, ce 8<sup>e</sup> jour de septembre 2021



Me Chantal Doucet  
Présidente d'élection